

# Participation d'Annie Genevard au lancement du Ségur de la Santé

Annie Genevard, présidente de l'ANEM, a participé au lancement, par le Premier ministre et le ministre des Solidarités et de la Santé, du Ségur de la Santé qui doit construire l'avenir de l'hôpital et rénover l'organisation des soins. Cette concertation doit aboutir à des décisions en juillet prochain. La tâche est immense compte tenu des très grandes difficultés que la pandémie du Covid-19 a révélées.

Le Ségur de la Santé réunit les acteurs de la Santé et du grand âge afin de trouver des solutions pérennes pour dénouer les blocages du système et « construire ensemble l'avenir de l'hôpital et plus largement une nouvelle organisation des soins ».

Le Premier ministre a annoncé 5 chantiers. La revalorisation des rémunérations du personnel soignant, l'évolution des carrières professionnelles et la formation, la question du temps de travail et la question des statuts du médecin à l'hôpital feront partie du premier chantier. Le deuxième concerne l'investissement et les modalités de financement de l'hôpital. Le troisième aura pour objectif de lever les freins à la réforme du système de santé et améliorer le fonctionnement interne des hôpitaux, les liens avec les ARS et les ressources humaines. Le quatrième concernera la nouvelle organisation territoriale du système de santé intégrant l'hôpital, la médecine de ville et le médico-social. Enfin le dernier chantier sera celui de la modernisation avec le numérique, avec notamment la télémédecine, la mise en place de l'espace numérique de santé, et l'exploitation des données.

L'accès aux soins est un sujet prioritaire pour l'ANEM. Il nécessite, compte tenu de l'évolution de la démographie médicale et des nouveaux modes d'exercice, des mesures d'accompagnement ou d'incitation spécifiques en montagne, du fait de ses caractéristiques géophysiques. L'Association demande un service accessible de médecine générale en vingt minutes de trajet automobile, au maximum, d'urgence en trente minutes et, dans les territoires très enclavés, que le schéma régional d'organisation des soins intègre un système de transport sanitaire d'urgence, par voie aérienne. Elle demande une répartition plus équilibrée des médecins sur le territoire national et une affectation des praticiens territoriaux de médecine générale, prioritairement dans les territoires de montagne sous-dotés.

L'ANEM rappelle la nécessité de maintenir un réseau hospitalier de proximité en montagne pour conserver certaines spécialités chirurgicales du fait d'une population multipliée par 5 ou 6 l'hiver et/ou l'été, d'activités sportives à risque, de l'exposition à des intempéries et à des catastrophes naturelles, tous ces éléments exigeant une limitation du temps de transport. Elle demande enfin la préservation de la prise en charge des indemnités kilométriques de montagne pour les professionnels de santé qui ne sont pas installés en zone montagne.

L'Association prendra toute sa part à la concertation en faisant des propositions concrètes pour parvenir à l'efficacité des soins et à la prise en considération des soignants et des territoires.

Communiqué de presse